# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2014

#### Les commissions et comités municipaux

Les commissions et les comités sont mis en place. Les délégués aux différents syndicats, organismes et associations diverses sont désignés. Voir les listes page 6-7.

## Délégation de pouvoir

Afin de faciliter l'administration des affaires communales, et conformément au Code Général des collectivités territoriales (article L 2122-22 et L 2122-23), les membres du conseil ont confié au maire une dizaine de compétences (contrats d'assurance, concessions du cimetière, reprises d'alignement, droit de préemption, actions en justice...).

Dans le cadre des marchés et des accords-cadres, le maire pourra prendre toute décision concernant les marchés inférieurs à 20 000 € HT.

# Fixation des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués

L'enveloppe financière mensuelle est répartie de la manière suivante :

- \* L'indemnité du maire est fixée à 646,25 € Brut (17 % de l'indice 1015),
- \* L'indemnité de chaque adjoint est fixée à 627,24 € Brut (16,5 % de l'indice 1015),
- \* L'indemnité de chaque conseiller délégué est fixée à 201,48 € Brut (5,3 % de l'indice 1015).

#### Révision du PLU

Cf. article en page 8

#### Jurés d'assises 2015

Sont susceptibles de siéger en qualité de juré après tirage au sort : William MOREAU, Patrick MORVILLIERS, Bernard LOIRAT, Régis LEGRAND, Guillaume LORIEU, Georges BOUTIN.

# Avenants aux travaux de réhabilitation et d'extension du magasin

« Votre Marché »:

Deux avenants sont validés par le conseil : \* une plus-value de 1573,63 € TTC au lot Charpente bois et bardage

\* une moins-value de 5747,20 € TTC au lot étanchéité sur bac acier et collecte eaux pluviales.



## Cotisation 2014 à l'association des Maires du Pays de Retz

Une subvention pour le versement de la cotisation 2014 d'un montant de 446,12 € à l'association des Maires du Pays de Retz est votée.

#### Participation pour voirie et réseaux (PVR) - 27 bis rue du Moulin

Une PVR de 416 € HT pour les travaux d'extension du réseau électrique est instituée et sera à la charge du futur propriétaire.

#### Bourse au permis de conduire

Une bourse au permis de conduire d'un montant de 700 € est accordée.



## Maire Honoraire et Médaille de l'Assemblée Nationale

Le conseil municipal décide de nommer Monsieur Jean-Paul Leray Maire Honoraire pour ses 19 années au service de la commune de Chéméré dont 13 en qualité de Maire.

Il est demandé la médaille de l'Assemblée Nationale pour M. Jean-Paul Leray.

#### Admission en non-valeur

Le conseil admet en non-valeur les titres de recettes non recouvrées en 2011 et 2013 dont les montants s'élèvent à  $16,33 \in$ .

#### Dénomination de voie

La nouvelle voie privée du futur lotissement (AFUL du Brandais) est dénommée Rue des Vignes d'Hivert.

#### Dates des prochains Conseils municipaux à 19h30 :

- mardi 17 juin - mardi 8 juillet - mardi 9 septembre

# SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2014

AEP La Saint Jean	l59 684,16 €
Fournitures scolaires école publique	
Manuels ou jeux pédagogiques	
Eveil Musical école publique	
Coop scolaire sorties scolaires	
Coop scolaire école publique	
APE (Parents d'élèves école publique)	1 183,20 €
ADMR	
ACC - Au plaisir de lire	
section bibliothèque Fonctionnement et animatic	n800,00 €
ACC - Au plaisir de lire - section bibliothèque Ou	
et DVD	
ACC - Section fête du Parc de loisirs	
ACC - Compagnons de la Blanche - section théâtr	
AFR - Cantine	
Triolet de Retz	
Arche Football Club	
USC	
Amicale des donneurs de sang	
DOMUS	
Société de chasse	
ESAC Tennis de Table	
FOOT PLUS	
MCP LES JOE BAR	
CCAS	
ADICLA	
ADAPEI	
SAGE de la Baie de Bourgneuf	
Asso Fédérative départementale des Maires de L	
Association Maires du Pays de Retz	446,12 €
Collectif Spectacles en Retz	
Adhésion	
Convention «atelier théâtre jeunes»	
Séjours linguistiques	
Fondations du patrimoine	100,00 €





